

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 30 JUIN 2015

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après:

"En séance du 30 juin 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 133 de M. H. Werhonig et de 18 cosignataires lui demandant la coordination de la protection des œuvres d'art de la Ville de Fribourg.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal rappelle que la Collection d'œuvres d'art de la Ville de Fribourg, qui comporte 586 œuvres au 28 mai 2015, fait l'objet d'un inventaire systématique depuis plus de vingt ans. En 2005, cet inventaire a été transféré et complété dans l'application Museum+, celle-là même à laquelle M. H. Werhonig propose de recourir. Depuis une année, cette application est en cours de révision, de contrôle et de complément scientifique, grâce à la présence aux Archives de deux historiens d'art au bénéfice de contrats de droit privé, qui viennent d'ailleurs d'être prolongés. Dès les travaux terminés, une nouvelle exposition sera envisagée et planifiée, en fonction des possibilités et ressources disponibles. Deux expositions de ces œuvres d'art ont en effet déjà eu lieu en 1996 à la Bibliothèque de la Ville, en présence notamment de représentants du Musée d'art et d'histoire de Fribourg et du Musée national suisse de Zurich, ainsi que de quelques artistes. Thèmes de ces expositions: 'Fribourg vu par des artistes des années 1600 à nos jours' (du 3 mai au 31 juillet), et 'Vingt artistes fribourgeois à la découverte de la nature' (du 4 octobre au 13 décembre). Enfin, une exposition-hommage consacrée aux œuvres graphiques majeures de la Collection Jean Dubas est en cours actuellement, depuis le 27 mai au Musée Gutenberg, et ce jusqu'au 23 août 2015.

En outre, de nouvelles mesures ont été récemment prises par les Services concernés, pour l'établissement d'un nouvel inventaire concernant les œuvres d'art extérieures, propriétés de la Ville et exposées sur son domaine privé et public. Quant à la chapelle du CO du Belluard, revêtue de peintures murales de Roger Bohnenblust, elle vient de faire l'objet d'une étude scientifique et les mesures de conservation et de restauration nécessaires sont planifiées.

Enfin, le Conseil communal a récemment constitué une nouvelle Commission des œuvres d'art et du patrimoine, chargée d'examiner la suite à donner aux propositions parvenant régulièrement au Conseil communal de la part d'associations ou de privés désireux d'offrir une œuvre d'art à la Ville de Fribourg et de l'exposer sur le domaine public. Cette Commission est présidée par la Directrice du Service culturel et réunit les représentants des divers Services concernés par cette question. Le Musée d'art et d'histoire et le Service des biens culturels ont accepté d'y déléguer chacun un représentant.

En conclusion et compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal constate que les objectifs visés par le postulat n° 133 sont d'ores et déjà atteints et vont même être dépassés."